

Collège Communal du 06 juin 2019

Présidence de Nicolas MARTIN, Bourgmestre-Président

Présents:

Mme. Catherine HOUDART,

Mme. Charlotte DE JAER,

M. Achille SAKAS,

M. Maxime POURTOIS,

Mme. Mélanie OUALI,

M. Marc DARVILLE,

Mme. Catherine MARNEFFE, Échevins

Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS

La Directrice Générale, Cécile BRULARD

Objet : Rénovation du Cinéma Plaza Art - Approbation de l'avenant n°2

Service : Marchés Publics : Travaux

Référence : MP_TRAV/2019-60273

Le Collège Communal,

Vu l'article L1222-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation par lequel le Conseil Communal est habilité à déterminer le mode de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, et d'en fixer les conditions ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que les travaux de rénovation et de mise en conformité du Plaza Art font l'objet du marché BAT 173 passé par l'intercommunale IDEA et ont été confiés à la société ACH en date du 27 juin 2018 pour un montant de 3.801.888, 30 € HTVA, soit 4.600.284, 84€ TVAC ;

Vu la décision du Conseil communal du 24 avril 2018, d'affecter le droit de tirage dont dispose la Ville de Mons au sein du sous-secteur III.C de l'intercommunale IDEA afin de financer les travaux de rénovation et de mise en conformité du cinéma Plaza Art ;

Considérant que les travaux ont donc débuté en date du 01/10/18 ;

Considérant que suite aux premiers travaux de démontages et de démolition, plusieurs éléments imprévisibles sont venus perturber le déroulement du chantier ;

Vu sa délibération en date du 14 février 2019 par laquelle il décidait entre autre ;

Article 1er : de marquer son accord de principe pour que l'IDEA présente dès que possible un premier avenant sachant que le montant des décomptes en plus pour les divers travaux supplémentaires non prévus au marché peut être évalué à ce stade et sous toute réserve à un montant estimatif de l'ordre de 300.000 euros HTVA.

Art.2 : d'acter que l'IDEA propose dans le même temps un second avenant dans le cadre du Droit de Tirage IIIB pour travaux d'efficience énergétique et ce afin de compenser les surcoûts liés aux découvertes reprises ci-dessus.

Art.3 : d'acter qu'aucune modification budgétaire n'est donc à prévoir pour cet avenant.

Vu sa décision du 11/04/19 d'approuver l'avenant administratif n°1 (sans incidence financière) visant uniquement à scinder le métré en deux parties et prévoir des facturations distinctes (droit de tirage sous secteur III.B et III.C), et ce, afin de compenser les surcoûts liés aux divers travaux supplémentaires qui feront partis d'un avenant, notant qu'aucune modification budgétaire au sein de la Ville ne sera donc nécessaire;

Vu la décision du Conseil d'administration de l'intercommunale IDEA en date du 20/03/19 de marquer son accord sur l'utilisation par la Ville de Mons du montant de 546.339,66 € HTVA de l'enveloppe dont elle dispose dans le cadre du financement des investissements d'efficacité énergétique sous-secteur III.B pour la rénovation et la mise en conformité du Plaza Art ;

Considérant dès lors qu'un avenant n°2 a donc été établi par l'intercommunale IDEA , portant entre autre sur le démontage et l'évacuation des sièges et le renouvellement de 326 sièges, sur la réalisation de carottages dans la dalle pour réalisation des essais de sol, sur des travaux de démolition complémentaires, sur le rempiètement sous le mur mitoyen dans la cour intérieure ainsi que sur la réalisation de micro-pieux de fondation ;

Considérant que pour ce qui est du démontage et l'évacuation des sièges et le renouvellement de 326 sièges, il est à noter qu'il était initialement prévu dans le marché de travaux de récupérer les sièges existants pour l'aménagement des nouvelles salles de cinéma, ces sièges devaient être démontés, reconditionnés et réinstallés dans les différentes salles;

Considérant cependant que l'état de vétusté de certains sièges ne permet pas de récupérer suffisamment de sièges pour atteindre la capacité totale des trois nouvelles salles, il est donc proposé de récupérer les sièges en état de l'être;

Considérant que certains pourront éventuellement être reconditionnés ultérieurement et récupérés pour équiper deux salles supplémentaires;

Considérant que d'autres pourront sans doute être revendus pour compenser le présent décompte qui intègre la fourniture et la pose de 326 nouveaux sièges neufs.

Considérant que cette proposition a été envisagée suite à la demande des utilisateurs du PLAZA, et ce afin d'avoir un équipement cohérent, confortable et complet des 3 salles;

Considérant que cet avenant n°2 s'élève à 386.433,58 € HTVA soit 467.584,63 € TVAC et représente une incidence financière de 10,16% par rapport au montant de la soumission ;

Considérant qu'un délai complémentaire de 81 jours calendriers est nécessaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Considérant qu'aucune modification budgétaire n'est à prévoir au sein de la Ville de Mons , suite à la décision du collège du 11/04/19 par laquelle il marque son accord sur l'affectation du droit de tirage d'un montant de 546.339,66 € HTVA, dont la Ville dispose dans le cadre du financement des investissements d'efficacité énergétique sous-secteur III.B et qui a permis de récupérer la capacité d'investissement équivalente sur le droit de tirage du sous-secteur III.C pour financer les travaux supplémentaires du présent avenant.

Considérant que dans ce mécanisme, les fonds du sous-secteur III B sont reconstitués, année après année, grâce aux économies d'énergie générées par les travaux concernés ;

Considérant que, par ailleurs pour réduire la charge d'investissement de la Ville, l'Intercommunale IDEA a sollicité auprès des services du SPW l'obtention d'un subside UREBA, portant sur ces mêmes travaux d'efficacité énergétique, estimé sous toute réserve à approximativement 150.000€.

décide:

Article 1er : d'approuver l'avenant n°2 d'un montant de 386.433,58 € HTVA soit 467.584,63 € TVAC, portant entre autre sur le démontage et l'évacuation des sièges et le renouvellement de 326 sièges, sur la réalisation de carottages dans la dalle pour réalisation des essais de sol, sur des travaux de démolition complémentaires, sur le rempiètement sous le mur mitoyen dans la cour intérieure ainsi que sur la réalisation de micro-pieux de fondation.

Art.2 : d'acter que cet avenant n°2 représente une incidence financière de 10,16% par rapport à la soumission.

Art.3 : d'acter qu'une prolongation de 81 jours calendriers est accordée pour ces travaux supplémentaires

Art.4 : de financer l'avenant 2 sur le droit de tirage sous-secteur III.C et d'acter qu'aucune modification budgétaire n'est à prévoir au sein de la Ville de Mons , suite à la décision du collège du 11/04/19 par laquelle il marque son accord sur l'affectation du droit de tirage d'un montant de 546.339,66 € HTVA, dont la Ville dispose dans le cadre du financement des investissements d'efficience énergétique sous-secteur III.B et qui a permis de récupérer la capacité d'investissement équivalente sur le droit de tirage du sous-secteur III.C pour financer les travaux supplémentaires du présent avenant.

Art.5 : d'adresser la présente à l'Intercommunale IDEA.

Art.6 : d'acter que l'Intercommunale IDEA se chargera de transmettre la présente décision à la tutelle de la Région Wallonne dans le cadre du Décret du 22/11/2007.

Par le Collège Communal :

La Directrice Générale,

(s) Cécile BRULARD

Le Bourgmestre-Président,

(s) Nicolas MARTIN

Pour extrait certifié conforme, le 11/06/2019

Par délégation de la Directrice Générale,
Le Chef de Bureau Administratif



Melvin CUCHE



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,



Catherine MARNEFFE

l'Échevine de la Transition écologique, de la Biodiversité, de
l'Énergie-climat et des Marchés publics

